



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25007560



06 JAN. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0447 601 154**

Nom

(en entier) : **SOCIETE D'EXPLOITATION PATRIMOINE AGRICOLE**

(en abrégé) : **SEPA**

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Rue Bazile, 7 à 4670 Blégny**

Objet de l'acte : Rectification publication 22 décembre 2023

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2024, l'assemblée décide d'apporter la précision suivante:

Une erreur s'est glissée dans l'acte du 22 décembre 2023 dans la cinquième résolution "Démission et nominations des administrateurs" :

Les administrateurs ne sont pas nommés pour une durée de 6 ans se terminant à l'assemblée générale ordinaire de décembre 2029 mais bien pour une durée de 6 ans se terminant à l'assemblée générale ordinaire de juin 2029.

POUVOIRS.

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution de la résolution qui précède.

LACROIX Didier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)